

# Exécution du budget

Sous domaines C4 - Budget

## Programme



La réglementation budgétaire et comptable en Polynésie française

Textes de référence

Le nouveau plan comptable

Le principe de séparation des ordonnateurs et des comptables

Les ordonnateurs

Les comptables

L'exécution de la dépense

L'engagement, la liquidation, le mandatement

Le recouvrement de la recette

Constatation des droits, l'ordre de la recette, le recouvrement

Le contrôle

Le contrôle en cours d'exécution

Le contrôle a posteriori

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité,...) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

### CONTACT

formation@dgrh.gov.pf



**18 heures - 3 jours**

8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00



**8 à 12 participants**



**En présentiel**



**Public**

Chefs de service, directeurs/directrices d'EPA et leurs adjoints

Agents chargés de la gestion de la dépense publique et de l'exécution du budget



**Pré-requis**

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis



**Objectifs**

- Respecter les différentes étapes de l'exercice budgétaire
- Appliquer les textes de référence
- Respecter le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables
- Maîtriser les différentes étapes de l'exécution de la dépense publique
- Déterminer les opérations relatives au recouvrement de la recette
- Connaître les procédures de contrôle en matière budgétaire et comptable